

L'adjoint de M^{me} Hazan continue de nier l'évidence

L'Ordre national des médecins confirme qu'Aissaoui n'est ni médecin, ni docteur

Caroline Héron, conseiller juridique de la section Ethique et déontologie du conseil national de l'Ordre est formelle : « On devient médecin et on ne peut prétendre au titre de médecin uniquement quand on a soutenu une thèse de doctorat de médecine ». Cela n'est pas le cas de l'ex adjoint de M^{me} Hazan, qui nie l'évidence.

NON content d'avoir été démasqué uniquement par sa curieuse habitude de faire valoir systématiquement sa qualité de médecin urgentiste sur toutes ses déclarations politiques, toutes ses missives associatives et sur Internet, Ali Aissaoui a le front de persister et signer au lieu de faire profil bas devant l'évidence.

Cette évidence consiste en une information juste et vérifiée, à savoir que M. Aissaoui a bien fait des études de médecine. Il a bien obtenu une licence de remplaçant en tant qu'étudiant, auprès du conseil de l'ordre des médecins de la Marne (laquelle a pris fin en décembre 2007). Mais il n'a jamais soutenu de thèse et ne peut donc se prévaloir du titre de médecin.

Agacement et consternation

L'ex adjoint de M^{me} Hazan, privé immédiatement de délégation et sommé de s'expliquer, se noie depuis nos révélations dans une défense qui com-

mence à beaucoup agacer la communauté médicale et, avec des conséquences plus graves, le conseil national de l'Ordre des médecins. Quant à son camp politique, M. Aissaoui l'a précipité dans la consternation.

Sa défense tient aujourd'hui en une phrase : *« J'avais le droit de dire que j'étais médecin, mais pas que j'étais docteur »*, se borne à répéter M. Aissaoui.

« Non, absolument pas », répond catégoriquement Caroline Héron, conseiller juridique qui codirige la section Éthique et déontologie du conseil national de l'Ordre des médecins à Paris.

Et elle est formelle. Il lui suffit tout simplement de s'appuyer sur le Code de la santé : l'usage de la qualité de médecin par quelqu'un qui n'a jamais soutenu de thèse de doctorat de médecine est non seulement impossible, mais il s'agit surtout d'un délit : celui d'usurpation de titre.

« On devient médecin quand on soutient sa thèse avec succès », rappelle simplement M^{me} Héron. Un médecin est

donc forcément un docteur en médecine. Prétendre qu'on est médecin et pas docteur ne veut rien dire.

Même si M. Aissaoui a fait des études de médecine et obtenu tous ses certificats et validé tous ses stages (et il faut le prouver pour prétendre soutenir une thèse), il ne pouvait en tout état de cause que prétendre au titre de *« praticien en cours de formation ou étudiant en médecine »*, poursuit M^{me} Héron, *« mais certainement pas médecin et encore moins, bien sûr, docteur en médecine »*.

Quant au titre de *« médecin urgentiste »* qui figure sur la liste électorale officielle de M^{me} Hazan sous le nom de M. Aissaoui, il est tout aussi usurpé.

« Quand on se dit médecin urgentiste, précise Caroline Héron, c'est qu'on est d'abord docteur en médecine, qu'on a soutenu une thèse pour cela et qu'on a aussi obtenu un diplôme spécifique, en l'occurrence le « DESC médecine d'urgence » qui seul donne droit au titre. »

« Il est mal barré »

On est loin du compte pour M. Aissaoui, qui n'a été inscrit au tableau marnais du conseil de l'Ordre qu'à partir de décembre 2004 et jusqu'en décembre 2007, uniquement avec une licence de remplacement.

S'il n'a pas pu demander le renouvellement de sa licence pour l'année 2008, c'est qu'un étudiant en médecine en fin d'études ne peut prétendre à cette fameuse licence que pendant une durée de trois années.

Au-delà, soit il a soutenu sa thèse de doctorat et il est devenu médecin. Il est alors naturellement inscrit au tableau du conseil de l'Ordre des médecins de son département d'exercice.

Soit il n'a pas soutenu sa thèse. Auquel cas - et c'est celui d'Ali Aissaoui -, il n'est plus ni étudiant, ni remplaçant et ne peut donc pas exercer la médecine de quelque manière que ce soit, par exemple assurer des gardes dans un établissement hospitalier.

Après avoir effectué des remplacements dans les services d'urgence des cliniques Saint-André et Courlancy et à SOS Médecins à Reims, l'ancien adjoint de M^{me} Hazan a donc été contraint de suspendre toute activité professionnelle.

« Pour se consacrer entièrement à la campagne des municipales », commente Serge Pugeault, maire adjoint de Reims. Mais alors, quand il s'est présenté, M. Aissaoui ne pouvait en aucun cas prétendre être médecin urgentiste. Sur l'accusation d'usurpation de titre, *« il est mal barré »*, commente d'ailleurs un de ses proches.

M. Aissaoui semble donc avoir choisi la victimisation plutôt que la manifestation de l'évidence. Jacky Ahr, délégué marnais du conseil de l'Ordre s'étonne aujourd'hui de son obstination : *« Quand on a la chance d'être adjoint d'une grande ville, pourquoi avoir besoin de se déclarer comme médecin ? Adjoint, c'est tout aussi honorable. Il aurait pourtant intérêt à soutenir sa thèse. La médecine, c'est plus pérenne que la politique... »*

Françoise KUNZE



Ali Aissaoui aime être en vue. En ce moment, il est servi. (archives l'union)

Des témoignages édifiants

Dans l'entourage « professionnel » de M. Aissaoui, les langues commencent à se délier.

Investi dans de nombreuses associations de solidarité et de santé, comme il est stipulé dans la présentation des candidats sur la liste d'Adeline Hazan, l'ex adjoint ne s'est apparemment pas fait que des copains.

L'association Agir pour la solidarité, qui œuvre dans l'humanitaire au Magrheb, déplore que M. Aissaoui, remercié au bout de deux ans, « ait utilisé l'association pour sa carrière politique ».

Par ailleurs, le président de l'association 1,2,3 Egalité pour tous, qui apporte aide et soutien aux personnes handicapées ou valides sans distinction des origines, rapporte par écrit qu'il a été violemment insulté et menacé par l'adjoint au maire de Reims : « [...] j'ai été pris à partie par cet adjoint, d'une incorrection totale, m'insultant avec des propos que je ne veux même pas décrire et surtout me traitant de raite et de gros conard, qu'il avait le bras long et qu'il me cassera [...] »

Par ailleurs, si l'usurpation de titre est confirmée par le conseil de l'Ordre des médecins, des recherches ont été rapidement diligentées pour vérifier si M. Aissaoui n'aurait pas continué à exercer la médecine sans être inscrit au conseil de l'Ordre. Soit dans la Marne, soit dans un autre département.

A la mairie de Reims, si M^{me} Hazan a publiquement soutenu son ancien adjoint, comme la corde soutient le pendu, tout le monde ne tient pas le même discours de façade. Certains se déclarent même soulagés que la vérité soit enfin rendue publique, tout comme le sont les présidents des associations précitées qui n'hésitent enfin plus à parler.

Du coup – et c'est peut-être le plus drôle de toute l'affaire –, à la mairie, les vérifications vont bon train sur les diplômes déclarés par les membres du conseil municipal. Le fracassant silence de l'opposition en dit d'ailleurs long sur les situations des uns et des autres. A gauche ou à droite, des noms commencent à circuler...